

Bienvenue aux nouveaux élus

dans le réseau des Missions Locales

LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DES PRÉSIDENTS

Le Président, dirigeant de droit de la Mission Locale, est le pilote du projet politique et associatif. Il intervient localement, en lien avec le réseau régional et l'UNML

- Il préside et anime les instances associatives
- Il pilote le projet associatif et politique de l'association dont il est le garant
- Il mobilise l'ensemble des moyens et les partenariats nécessaires au développement du projet
- Il supervise et contrôle la gestion financière de l'association, avec le trésorier
- Il représente l'association auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la Mission Locale
- Il exerce un contrôle effectif et constant de l'activité associative et technique de la Mission Locale
- Il est personnellement responsable au plan civil envers l'association et envers les tiers.

Les délégations de responsabilités

La délégation de pouvoir du Président vers un salarié peut être étendue ou limitée. Dans tous les cas, elle doit être formalisée avec un document écrit et signé à la fois par le président qui délègue (délégant) et le salarié qui bénéficie de la délégation (délégataire, qui est le plus souvent le directeur).

Le président assure la responsabilité d'employeur en matière de droit du travail

Le service juridique de l'UNML accompagne au quotidien les Missions Locales employeurs adhérentes dans l'exercice de leurs responsabilités dans le domaine du droit du travail.

POUR TOUT CONTACT
juridique@unml.info



Les Missions Locales ont fêté leurs 30 ans à Lille en 2012.

LES MISSIONS LOCALES AGISSENT POUR L'AUTONOMIE ET POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les 450 Missions Locales exercent une mission de service public de proximité, avec un rôle essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Chaque année, près d'1,4 million de jeunes sont accompagnés par les Missions Locales qui constituent le premier réseau national d'insertion des jeunes.

Les Missions Locales permettent l'adaptation territoriale et décentralisée des politiques et des dispositifs d'insertion en faveur des jeunes

Présidées par des élus, les Missions Locales jouent un rôle central pour l'élaboration et le pilotage des projets

territoriaux d'insertion des jeunes, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques, institutionnels et associatifs de leurs territoires. Leurs actions s'inscrivent dans les politiques de développement social et économique des territoires. Elles assurent une veille sur les questions liées à l'insertion des jeunes dans leur rôle d'observatoire et d'analyse de leur territoire.

La vie associative

Les Missions Locales ont un statut associatif et leurs présidents sont toujours des représentants des collectivités locales qui les financent. Elles fédèrent au sein de leurs instances associatives les collectivités territoriales, les services de l'Etat, Pôle emploi, les partenaires économiques et sociaux et les acteurs associatifs.

Bienvenue aux nouveaux élus

dans le réseau des Missions Locales

Quels sont les jeunes accompagnés par les Missions Locales ?

Tous les jeunes sortis du système scolaire, âgés de 16 à 25 ans, qui le souhaitent ou en expriment le besoin, sont accompagnés par la Mission Locale. Les données annuelles d'activité permettent d'en démontrer la diversité: par exemple, 4 jeunes sur 10 nouvellement accueillis n'ont pas de diplôme et 3 sur 10 sont bacheliers. Il y a autant de jeunes hommes que de jeunes femmes.

Le métier des Missions Locales : un accompagnement global des jeunes en lien avec les partenaires locaux

Depuis 30 ans, les Missions Locales ont développé un mode d'intervention globale au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des champs que constitue leur situation: emploi, formation, accès aux droits sociaux, santé, logement, mobilité, participation citoyenne, accès aux



Les jeunes prennent la parole lors des «30 ans des Missions Locales» à Lille.

activités culturelles, sportives et de loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour faciliter l'insertion socio-professionnelle des jeunes, par la mobilisation de leurs réseaux de partenaires.

Un référent unique pour personnaliser l'accompagnement

Le conseiller de la Mission Locale, référent unique du parcours du jeune, est le garant de la cohérence d'intervention de l'ensemble des interlocuteurs. Il met en place un accompagnement, en tenant compte des capacités, compétences, demandes et besoins du jeune dans une logique d'étapes jusqu'à son autonomie.

PAROLES DE JEUNES

« C'est un lieu important pour me remotiver, trouver de l'assurance, me diriger vers une formation. »

« Avec le mail, on peut écrire directement au conseiller qui nous répond (...). La confiance est installée, c'est important. »

« J'ai expliqué ce que je voulais faire mais je ne savais pas comment m'y prendre. (...) »

*Ces paroles de jeunes sont issues de « Faciliter la transition vers l'emploi des jeunes : stratégies locales d'accompagnement », Cahiers de l'action n°37, Injep, sous la direction d'Angelica Trindade-Chadeau.

UN RÉSEAU STRUCTURÉ

Une association régionale des Missions Locales (ARML), présidée par un(e) élu(e) est constituée dans chaque région. Elle est l'interlocutrice représentant les Missions Locales auprès des services déconcentrés de l'Etat, du Conseil régional et de l'ensemble des acteurs régionaux.

Toutes les coordonnées des ARML sur le site www.unml.info

Au niveau national, l'Union Nationale des Missions Locales est l'association représentative du réseau des Missions Locales. Chaque Mission Locale adhérente y est représentée par la voix de son président. L'UNML siège au sein du Conseil National des Missions Locales désigné par le Premier Ministre.



CONTACTS UNML

61 Rue Pierre Cazeneuve - 31200 Toulouse
Tél. 05 34 42 23 00 - Email : accueil@unml.info

Exemples de dispositifs nationaux d'insertion socioprofessionnelle mis en œuvre par les Missions Locales : Emplois d'avenir, Garantie Jeunes, CIVIS, ANI Jeunes.

L'UNML EN BREF

- L'UNML est une association loi 1901 dont la gouvernance est assurée par des représentants des élus qui président les Missions Locales.
- Son président et les membres des instances (bureau et conseil d'administration) sont élus par l'ensemble des Missions Locales adhérentes, qui sont représentées par la voix de leurs présidents.
- L'UNML assure une double fonction de représentation du réseau au plan national et de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle des Missions Locales, des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et d'autres organismes d'insertion.
- L'UNML anime des groupes de travail associant présidents, directeurs et conseillers des Missions Locales. Elle s'appuie ainsi, dans son travail technique, sur les professionnels du réseau.
- L'UNML représente le réseau des Missions Locales dans les instances nationales et auprès des responsables des politiques publiques de jeunesse.

Le bureau de l'UNML comprend 23 membres élus pour deux ans dont :

- **Jean-Patrick Gille**, Président, Président de la Mission Locale de Touraine
- **Annie Capioux**, Vice-présidente, URML Rhône-Alpes
- **Arnaud Collignon**, Vice-président, ARML Limousin
- **Claude Fournet**, Vice-président, Mission Locale Est-Var
- **Patrick Vassalo**, Vice-président, Objectif Emploi, Saint-Denis (93)
- **Michel Roux**, Trésorier, Mission Locale du Bassin Chambérien
- **Michel Guernion**, Secrétaire, Mission Locale de Saint-Brieuc

POUR EN SAVOIR PLUS www.unml.info

NOUS REJOINDRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

